

Enseignement élémentaire de la géographie

Autor(en): **Genoud, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **23 (1894)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GÉOGRAPHIE

Par L. GENOUD, directeur du Musée pédagogique

(Géographie locale d'après le Frère ALEXIS M.-G.)

(Suite.)

Le gibier : lièvres, perdrix, cailles, pinsons sauvages, etc., est assez abondant ; on trouve aussi l'écureuil, le renard dans les bois.

Les cours de nos ruisseaux ne renferment que des truites. Il y a au lac de Seedorf la tanche commune, *Tinca chrysis*, le platton, *Cyprinus bipunctatus* ; le brochet commun, *Esoc. lucius* surnommé le requin des eaux douces n'existe plus dans le lac de Seedorf. Le braconnage d'un côté, la loutre *lutra vulgaris* et la couleuvre d'eau douce, *Tropidonote à collier*, *Tropidonotus natrix*, de l'autre, lui ont été funestes. On cherche à peupler ce lac au moyen de la pisciculture ¹. Le brochet est, dans nos eaux fribourgeoises, le seul représentant de la famille des Esoces, à laquelle appartiennent les poissons volants des mers chaudes et tempérées.

Voici, en résumé, la contenance des prés et des champs de notre cercle scolaire et leur valeur :

COMMUNES	PRÉS	VALEUR	CHAMPS	VALEUR
Onnens	H ^a 152,066430	Fr. 224,559	H ^a 141,456320	Fr. 199,373
Lovens	» 35,360640	» 78,753	» 99,968220	» 174,142
Corjolens	» 80,092600	» 123,482	» 57,467300	» 92,284
Cercle scolaire	H ^a 267,519670	Fr. 426,794	H ^a 298,891840	Fr. 465,799

Enfin chaque famille a son jardin situé autour de sa maison ou à une petite distance de celle-ci ; la surface totale des jardins est de 2 Ha 67a. 29ca. 50 décim² taxés au cadastre 10,675 fr.

Il y a, à Onnens, une machine à battre mue par l'eau de la Bagne, quelques machines à battre à bras et un grand nombre de machines à battre avec manège, actionnées par les chevaux. Près de Corjolens, à la Maison-Rouge, il y a un moulin et une machine à battre, mus par la force hydraulique, ainsi qu'une fabrique d'alcool actionnée au moyen de la vapeur.

10. *Industrie.* Comme il a été dit plus haut, les habitants de notre cercle scolaire et même de notre district sont essentiellement agriculteurs. La partie pauvre de la population seule s'occupe du tressage des pailles et a peine à trouver dans ce travail un gain rémuné-

¹ Expliquer ce mot.

rateur. Cela provient de ce que notre canton ne possède aucune maison de gros qui dirige le travail des pailles et en achète les produits pour les exporter directement.

On a établi, il y a quelques années, à la Maison Rouge, une fabrique d'alcool dont les produits sont achetés par la Confédération.

Les exploitations de pierre sont peu importantes ; on trouve cependant deux carrières de grès, une à Lovens et l'autre à Corjolens, mais on n'en extrait des matériaux que pour les constructions des environs. La tourbe extraite des marais de Corjolens, qu'on charge en wagons à Rosé est conduite dans les centres industriels. Mentionnons aussi la fabrication du fromage et du beurre par les deux sociétés de laiterie.

11. *Commerce.* Le commerce de nos localités consiste dans l'exportation des bois (billons, etc.), de la paille et du foin que nos cultures produisent en grande quantité ; on exporte aussi des grains, froment, seigle, avoine, etc.

Le commerce d'importation est nécessairement très limité et n'a trait qu'aux matières premières strictement nécessaires : les tourteaux et la lactine pour la nourriture du bétail. Nous avons une forge dont la houille nécessaire vient par wagons de Saint-Etienne, France. Pour les approvisionnements en victuailles, il y a une épicerie, une boulangerie ; nous n'avons pas de boucherie ; chaque ménage fait boucherie soi-même en hiver pour toute l'année et sale la viande des porcs et bœufs tués, pour la conserver. Il y a à Onnens une auberge et une pinte.

Il y a à Onnens une Caisse d'épargne placée sous la surveillance du conseil paroissial. M. le rév. curé en est caissier. Cette Caisse d'épargne a été fondée en 1869, et les statuts en ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 7 août de la même année.

En 1892, il y a eu 20 déposants qui ont opéré 36 dépôts. Au 31 décembre de cette même année 1892, le capital déposé s'élevait à 13,635 fr. 42.

C'est là une utile institution qui a rendu et qui est appelée à rendre encore de précieux services à ceux qui voudront y placer leurs économies.

12. *Voies de communication.* Les voies de communication sont : le chemin de fer, les routes.

13. *Chemin de fer.* La ligne de Lausanne-Fribourg-Berne ne touche à notre cercle scolaire que par un point de son territoire ; mais il y a à proximité les gares ou stations de Cottens, Neyruz et Rosé, Cottens et Rosé avec quai aux marchandises, etc. C'est dans ces deux gares que sont conduits les bois en billons préparés dans nos forêts. Quinze trains de voyageurs et quelques trains de marchandises passent journellement sur cette ligne.

14. *Routes.* Le cercle scolaire est traversé, dans sa partie nord (commune de Corjolens, d'Est à Ouest), sur un parcours de 1400^m, par la route cantonale de Fribourg à Châtonnaye et la commune d'Onnens dans toute sa longueur, d'Est à Ouest, par la route de Rosé à Lentigny. D'autres routes relient le chef-lieu de la paroisse à Neyruz, à Cottens, à Lentigny par Lovens, à Lovens, à Corjolens et à Prez par Lovens et par Corjolens.

15. *Poste, télégraphe.* Un dépôt de poste est établi à Rosé, qui dessert chaque jour Onnens, Lovens et Corjolens. Il n'y a aucun télégraphe fédéral ; seul, le télégraphe de la Compagnie des chemins

de fer du Jura-Simplon fonctionne dans toutes les gares et stations de la ligne. Le bureau de télégraphe de Chénens dessert le cercle scolaire. La ligne téléphonique de Lausanne à Berne passe dans les environs.

§ 3. Géographie politique.

16. *Population.* — La population du cercle scolaire s'élève actuellement à 431 habitants, d'après le recensement de 1880. En 1870, elle était de 388 habitants; en 1837 de 354 et en 1832 de 345. La population a augmenté d'un sixième en 50 ans. Voici un état de la population du Cercle scolaire à ces différentes époques :

	1880	1870	1860	1850	1837	1832
Onnens	211	198	199	—	161	?
Lovens	143	130	143	—	131	?
Corjolens	77	60	66	—	62	?
Le cercle scolaire	431	380	408	—	354	345

17 *Superficie, population relative.* — La superficie territoriale étant de 697 Ha, 68a, 31ca 50 soit environ 7 km²; d'autre part la population étant de 431 habitants, il s'en suit que la population relative est de 62 habitants par km².

18. *Les communes.* — Le cercle scolaire d'Onnens est composé de trois communes : *Onnens*, *Lovens* et *Corjolens*, qui forment chacun une commune, c'est-à-dire une division territoriale jouissant de la personnification civile et du droit d'administrer elle-même les propriétés communales au profit de tous.

Onnens, *Lovens*, *Corjolens*, sont cependant de simples villages, des communes *rurales*, c'est-à-dire de la campagne, car elles ne possèdent pas la qualité de *ville* qui en ferait des communes *urbaines*. Cette distinction de communes rurales et urbaines n'a plus aucune importance.

19. *Administration communale.* — Onnens, Lovens et Corjolens sont administrées chacune par un conseil communal composé de quatre membres issus des élections, présidé par le syndic, nommé par le Conseil d'Etat.

Pour avoir droit de vote en matière communale, il faut avoir 20 ans révolus, être libre de ses droits et avoir fait un séjour d'au moins trois mois avant les élections.

Les séances des conseils communaux se tiennent dans des locaux spéciaux; celui d'Onnens se réunit à la salle d'école, en dehors des heures de classe. Un secrétaire communal tient acte des délibérations.

20. *Finances.* — (Voir tableau, pages 231-232).

Il y a en outre un percepteur d'impôts de paroisse et un receveur d'Etat à Fribourg.

21. *Police et gendarmerie.* — Le soin du maintien de l'ordre est dévolu au syndic qui doit se faire assister au besoin par un gendarme.

Il y a à Cottens un poste de gendarmerie avec deux hommes qui desservent Neyruz, Autigny, Chénens, Cottens, Onnens, Lovens et Corjolens.

22. *Hiérarchie administrative.* — Administrativement les communes de Onnens, Lovens et Corjolens appartiennent au district de la Sarine, — chef-lieu, Fribourg, — nomination des députés au Grand

CERCLE SCOLAIRE D'ONNENS

(Géographie locale, p. 23)

Fortune communale	ONNENS		LOVENS		CORJOLENS	
ACTIF	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.
Immeubles bâtis	1,000	—	3,500	—	1,400	—
» non bâtis	28,871	—	92,389	—	37,355	—
Mobilier, pompe à incendie	1,000	—	—	—	—	—
	<u>30,871</u>	<u>—</u>	<u>95,889</u>	<u>—</u>	<u>38,755</u>	<u>—</u>
PASSIF						
Dettes diverses	3,940	—	6,452	—	1,340	—
Fortune nette	<u>26,931</u>	<u>—</u>	<u>89,437</u>	<u>—</u>	<u>37,415</u>	<u>—</u>
Recettes ordinaires						
Revenus des terres et des bâtiments en location . .	461	—	298	70	237	—
Produit des forêts	79	30	2,015	94	453	75
Imposition des jouissances communales	230	—	72	—	82	—
Divers	90	90	—	—	306	45
Sommaire	<u>861</u>	<u>20</u>	<u>2,386</u>	<u>64</u>	<u>1,079</u>	<u>20</u>
Recettes extraordinaires						
Impôts communaux	103	25	—	—	—	—
Sommaire	<u>103</u>	<u>25</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
RÉCAPITULATION						
Recettes ordinaires	861	20	2,386	64	1,079	20
» extraordinaires	103	25	—	—	—	—
Sommaire	<u>964</u>	<u>45</u>	<u>2,386</u>	<u>64</u>	<u>1,079</u>	<u>20</u>
Dépenses ordinaires						
1. Intérêts des dettes	89	61	309	12	59	04
2. Traitements, frais d'admini- stration	389	85	635	51	133	—
3. Réparations ordinaires aux bâtiments, entretien des routes, cultures, etc.	64	84	261	60	398	75
4. Impôts	79	39	270	05	149	60
5. Divers	82	32	114	85	176	60
Sommaire	<u>706</u>	<u>01</u>	<u>1,591</u>	<u>13</u>	<u>916</u>	<u>99</u>

CERCLE SCOLAIRE D'ONNENS (Suite et fin)

Dépenses extraordinaires	ONNENS		LOVENS		CORJOLENS	
	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.
1. Versement aux Caisses des pauvres, de l'école, de la paroisse, etc.	143	60	906	79	—	
2. Remboursement et amortissement de dettes . . .	54	39	83	38	25	96
Sommaire . . .	197	99	990	17	25	96
Fonds d'école						
Capital au 31 décembre 1882	14,550	—	7,930	—	3,428	15
Intérêts du rentier	604	39	339	—	117	20
Amendes, permis de danse, etc.	1	05	3	—	1	30
	15,155	44	8,272	—	3,546	65

Conseil et des jurés fédéraux; pour la nomination des députés au Conseil national, notre cercle scolaire fait partie du 22^e arrondissement fédéral composé des cercles de Justice de Paix de Farvagny, Prez, Mouret, des districts de la Sarine, de la Singine et des cercles de Justice de Paix d'Estavayer, Cugy et Surpierre, au district de la Broye.

Enfin, ces communes sont sous la haute surveillance du Conseil d'Etat résidant à Fribourg, chef-lieu du canton.

23. *Hiérarchie judiciaire.* — Au point de vue de la justice des tribunaux, les trois communes de Onnens, Lovens et Corjolens appartiennent :

1. Au 2^e cercle de la Sarine — Chef-lieu Prez — pour le Juge et la Justice de Paix. La Justice de Paix est composée d'un juge, de deux assesseurs, de deux suppléants, du greffier et de deux huissiers.

2. Au tribunal de l'arrondissement de la Sarine dont le siège est à Fribourg; un président, un vice-président, quatre juges, quatre suppléants et un greffier.

3. A la Cour d'assises du 2^e ressort, Fribourg, composée d'un *jury* de douze membres et un président, et de la *Cour* composée d'un président et de deux juges.

4. Au Tribunal cantonal fribourgeois — unique pour le canton, — composé d'un président, de sept juges et de deux greffiers.

24. *Division militaire.* — Au point de vue militaire, nos trois communes dépendent du II^e arrondissement cantonal dont le commandant demeure à Fribourg.

(A suivre.)

